

## TÉLÉALARME

Depuis 1991, le SIVOM exerce la compétence « Téléalarme » au profit des communes d'AGDE, BESSAN, MARSEILLAN et VIAS.

Ce service permet de favoriser l'amélioration de la qualité de vie et le maintien à domicile de personnes dépendantes et âgées. Leur sécurité est une préoccupation quotidienne pour les familles. Afin d'assurer une bonne prise en charge, elles sont équipées d'un transmetteur relié directement au centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde. Au moindre problème, elles actionnent le transmetteur pour entrer en relation avec les pompiers qui selon les circonstances assurent la prise en charge et les secours. Ce service contribue également à rassurer l'entourage.

Pour des raisons fonctionnelles et pour faciliter les démarches des personnes désireuses d'adhérer à cette compétence, la gestion du service «Téléalarme » est laissée à l'initiative des communes adhérentes.

Les transmetteurs installés dans les communes, se répartissent géographiques et globalement de la manière suivante :

Communes	Nombre de transmetteurs
AGDE	342
BESSAN	48
MARSEILLAN	80
VIAS	90

### - ACHAT DE TRANSMETTEURS

En 2014, le SIVOM a acquis 35 postes de téléalarme pour un montant global de 17 220,00 €. La totalité des équipements a été refacturée aux communes après déduction de la subvention obtenue auprès du Conseil Général de l'Hérault. L'aide du département s'est élevée à 5 355,00 €.

La Société DIS MAINTENANCE a été retenue pour la fourniture des appareils de transmission.



### - RÉPARTITION DES TRANSMETTEURS ACQUIS EN 2014

Communes	Nombre de transmetteurs	Coût total	Participation CG 34	Total réglé par les communes
MARSEILLAN	20	9 840,00 €	3 060,00 €	6 780,00 €
VIAS	15	7 380,00 €	2 295,00 €	5 085,00 €



### - INTERVENTIONS DES SAPEURS-POMPIERS

Durant l'année 2014, les sapeurs-pompiers sont intervenus 188 fois chez des particuliers ayant sollicité l'installation du dispositif. Ces déplacements et cette surveillance accroissent la sécurité pour ces personnes rentrées dans l'âge.